Est-ce que le Prophète (sur lui la paix et le salut) accomplissait la prière de la matinée ? - Elle répondit : Non, sauf de retour de voyage.

‘Abdullah ibn Shaqîq (qu’Allah l’agrée) a dit : « J’ai demandé à ʿÂ’ishah (qu’Allah l’agrée) : "Est-ce que le Prophète (sur lui la paix et le salut) accomplissait la prière de la matinée ?" - Elle répondit : "Non, sauf de retour de voyage." »

[Authentique] [Rapporté par Muslim]

Dans ce hadith, ʿÂ’ishah (qu’Allah l’agrée) a été interrogée au sujet de la prière de la matinée (« ṣalâtu-ḍ-ḍuḥâ ») du Prophète (sur lui la paix et le salut) : l’accomplissait-il ou non ? Elle répondit que le Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) ne la priait que lorsqu’il revenait de voyage. Ceci prouve donc que le Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) ne l’accomplissait pas de manière continuelle, mais plutôt par moments. En effet, le fait qu’il ne l’ait pas constamment accomplie et qu’il l’ait parfois délaissée reposait sur sa crainte qu’elle ne devienne obligatoire et soit ainsi imposée à sa communauté comme cela a été établi dans d’autres hadiths. Toutefois, il est permis au musulman de l’accomplir régulièrement comme cela a été prouvé dans d’autres hadiths.

https://www.sunnah.global/hadeeth/fr/show/11281

النجاة الخيرية
ALNAJAT CHARITY
لجنة الدعوة الإلكترونية
EDC E-Da'wah Committee